

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1878

18 juillet 2014

SOMMAIRE

Atento Luxco 1	90144	Desi Mobile S.à r.l.	90103
Bain Capital SHIP S.à r.l.	90105	Dynamics Holding S.A.	90104
Bioclina Belux Systèmes de Chauffage et de Rafrâichissement Intégré S.à r.l.	90099	Eurazeo Management Lux S.A.	90101
Brasserie Jacques	90098	GE RN Russia Holdings S.à r.l.	90142
BR Luxembourg S.à r.l.	90098	HDF Property S.A.	90117
BT American Securities (Luxembourg) S.à r.l.	90099	IM Consulting S.A.	90122
Calimax 1 S.A.	90100	JLC Lux S.à r.l.	90121
Capelux S. à r.l.	90102	KKH Capital Group S.à r.l.	90127
Cencan S.A.	90103	L.F. Investments S.à r.l.	90125
CEREP CVM S.à r.l.	90103	LGIG OLS & HKS S.à r.l.	90101
Chancewell Finance S.A.	90103	Lufkin Industries Europe Holdings S.à r.l.	90142
Chancewell Finance S.A.	90105	Matrix German Portfolio No 1 Celle S.à r.l.	90102
Checkfree Solutions S.A.	90101	MedVest	90144
CH'I Sàrl	90102	PAH Amazon Holdings Sàrl	90138
CLT-UFA	90105	SCEM Reinsurance	90100
Codrington S.à r.l.	90102	Select S.A.	90105
Compagnie Financière La Luxembourgeoi- se	90098	Sentrade Holding S.A.	90116
Core Business Consultancy S.A.	90104	SIPL Saints Propco S.à r.l.	90106
Core Business Consultancy S.A.	90104	Stonecreek Capital International Ltd.	90116
Corning Finance Luxembourg S.à r.l.	90104	Stratcom S.à r.l.	90100
Crystal Rosewood S.à r.l.	90116	Suez Energy International Luxembourg S.A.	90139
Cucina (BC) Group Finance	90098	The European Energy Efficiency Fund, SA, SICAV-SIF	90099
Cynara Holding S.à r.l.	90100		
Dairo SPF S.A.	90117		

BR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.000.525,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 112.133.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014067319/10.

(140079192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Brasserie Jacques, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7347 Steinsel, 5, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 126.550.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/05/2014.

Référence de publication: 2014067320/10.

(140078830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Compagnie Financière La Luxembourgeoise, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 9, rue Jean Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 7.074.

Les comptes annuels consolidés au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIÈRE LA LUXEMBOURGEOISE

Société Anonyme

Signatures

Un Administrateur / Un Administrateur

Référence de publication: 2014068047/14.

(140079749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Cucina (BC) Group Finance, Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 141.900.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 16 mai 2014

En date du 16 mai 2014, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Ailbhe Jennings de son mandat de Gérant de la Société avec effet au 30 avril 2014;
- de nommer Aurélien Vasseur, né le 8 janvier 1976 à Séclin, France, ayant comme adresse professionnelle: 4 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 30 avril 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de Gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- M. Michel Plantevin
- M. James Boudreau
- M. Aurélien Vasseur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2014.

Référence de publication: 2014068794/20.

(140080890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

BT American Securities (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 69.049.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014067322/10.

(140078617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

The European Energy Efficiency Fund, SA, SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 162.036.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui s'est tenue le 6 mai 2014 à 14 heures dans les locaux de Citibank International plc (Luxembourg Branch), 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg

L'Assemblée a approuvé la ré-élection des Auditeurs Ernst & Young, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach en tant que Réviseur d'Entreprise pour l'année débutant le 1^{er} janvier 2014 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur les comptes annuels se terminant le 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2014.

*Pour le compte de The European Energy Efficiency Fund, SA, SICAV-SIF
Citibank International plc (Luxembourg Branch)*

Référence de publication: 2014068494/17.

(140080003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Bioclima Belux Systèmes de Chauffage et de Rafraîchissement Intégré S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9749 Fischbach, 7, Z.I. Giällewee.
R.C.S. Luxembourg B 160.326.

Extrait du procès-verbal à l'assemblée générale extraordinaire du 18 novembre 2013

1° Nomination et démission des Gérants.

La démission en tant que gérant dans la SàRL «BIOCLINA BELUX SYSTEMES DE CHAUFFAGE ET DE RAFRAICHISSEMENT INTEGRE» de Monsieur NOE Bernard. Sa démission prendra ses effets au 18 novembre 2013. La décision a été prise à l'unanimité des voix.

La nomination en tant que gérant administratif dans la SàRL «BIOCLINA BELUX SYSTEMES DE CHAUFFAGE ET DE RAFRAICHISSEMENT INTEGRE» de Monsieur TEFNIN Guillaume, domicilié à B - 4900 Spa, Rue du Marché, 48. Sa nomination prendra ses effets au 18 novembre 2013. La décision a été prise à l'unanimité des voix.

2° Cession des parts.

M. EICHER Thomas a cédé ses parts sociales, soit 10 parts sociales à Monsieur LEJEUNE Lambert.

M. HILGERS Jochen a cédé ses parts sociales, soit 10 parts sociales à Monsieur LEJEUNE Lambert.

M. NOE Bernard a cédé ses parts sociales, soit 24 parts sociales à Monsieur LEJEUNE Lambert.

Chaque partie concernée a signé une cession des parts sociales.

Monsieur Lejeune Lambert a cédé 34 parts sociales à Monsieur TEFNIN Guillaume, domicilié à B -4900 Spa, Rue du Marché, 48.

Les parts sociales seront réparties de la manière suivante:

Monsieur LEJEUNE Lambert: 34 parts sociales;

Monsieur TEFNIN Guillaume: 34 parts sociales;

Monsieur CHAHED Bechir: 32 parts sociales.

Référence de publication: 2014068752/27.

(140080579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Cynara Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 148.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014067358/9.

(140079190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Calimax 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 178.198.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 13 mai 2014.

Référence de publication: 2014067325/10.

(140078621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Stratcom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6995 Rameldange, 2, Hannert de Kleppbeem.
R.C.S. Luxembourg B 57.894.

L'assemblée générale extraordinaire du 3 mai 2010 a décidé d'accepter la démission de Monsieur Payam ROWHAN-ARDEKANI en tant que gérant technique de la Société et nomme Madame Shahla AZADI ARDEKANI, demeurant professionnellement à L-6995 Rameldange, 2, Hannert de Kleppbeem, dorénavant gérante unique de la Société pour une durée indéterminée. La société sera valablement engagée par la seule signature du gérant unique.

Pour extrait conforme
Pour la société
Jean Reuter
Mandataire

Référence de publication: 2014068484/15.

(140079488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

SCEM Reinsurance, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 29.883.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 14 mai 2014.

L'Assemblée reconduit les Administrateurs suivants:

- Madame Thérèse TEGNER
- Monsieur Mark GALLOWAY
- Monsieur Stefan WIKBERG
- Madame Anna PERSSON
- Monsieur Russell JOHNSON
- Madame Clare HARGREAVES

jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

L'Assemblée nomme KPMG Luxembourg S.à r.l., 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, comme Réviseur Indépendant d'Entreprise. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2014.

Pour la société SCEM REINSURANCE
Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014068457/20.

(140079922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Checkfree Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.879.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014067331/10.

(140078689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

LGIG OLS & HKS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.438.650,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.782.

Il est à noter que les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Martin Pollard de son mandat de gérant de la Société avec effet au 30 avril 2014;

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de

Madame Virginie Vely, gérante

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LGIG OLS & HKS S.à r.l.

Virginie Vely

Mandataire

Référence de publication: 2014068288/16.

(140079618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Eurazeo Management Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 116.188.

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société le 17 avril 2014 que les mandats des administrateurs étant venus à échéance, l'assemblée générale des actionnaires a décidé de réélire pour une période d'un an prenant fin à l'issue des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société délibérant en 2015 sur les comptes annuels de la Société clos le 31 décembre 2014, les personnes suivantes:

- Monsieur Frans Tieleman, demeurant professionnellement à F-75008 Paris, 32, rue de Monceau, à la fonction de président du conseil d'administrateur de la Société;

- Monsieur Laurent Guérineau, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II, à la fonction d'administrateur de la Société;

- Monsieur François Pfister, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert, à la fonction d'administrateur de la Société;

- Monsieur Bertrand Michaud, demeurant professionnellement à L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue, à la fonction d'administrateur de la Société.

Il résulte par ailleurs de ces résolutions que le mandat du commissaire, la société Mazars Luxembourg, avec siège social au 10 A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.962 ayant expiré, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé de renouveler ledit mandat pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société délibérant en 2015 sur les comptes annuels de la Société clos le 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2014.

Laurent Guérineau / François Pfister

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014068866/28.

(140081298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

CH'I Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 73.219.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014067382/9.

(140079379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Codrington S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 130.984.

Le bilan au 30 septembre 2013 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014067334/10.

(140078909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Matrix German Portfolio No 1 Celle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.625,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.075.

Rectificatif du dépôt numéro L060096814 déposé le 12/09/2006

Veillez noter que le numéro d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de l'associé Matrix EPH S.à r.l. est B 117.647.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Pour La Société

Référence de publication: 2014068312/14.

(140079856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Capelux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 20, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 129.253.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 23 janvier 2014

1. Monsieur Paulo Domingos Campelo Peixoto, cordonnier, demeurant à L-4108 Esch/Alzette, 60, route d'Ehlerange, né le 20 décembre 1966 à Aldoar-Porto (Portugal) cède et transporte par les présentes, sous les garanties de droit, 49 (QUARANTE NEUF) parts sociales qu'il détient dans la société à responsabilité limitée Capelux S. à r.l., société de droit luxembourgeois constituée en date du 15 juin 2007 inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B129253, à Monsieur Vitor Diogo DA SILVA FARIA, gérant de sociétés, demeurant à L-4050 Esch-sur-Alzette, 48, rue du Canal, né le 06 juillet 1979 à Azurém-Guimarães (Portugal).

2. Acceptation de la démission de Monsieur Paulo Domingos Campelo Peixoto, cordonnier, demeurant à L-4108 Esch/Alzette, 60, route d'Ehlerange, né le 20 décembre 1966 à Aldoar-Porto (Portugal) de son poste de gérant administratif.

3. Nomination de Monsieur Vitor Diogo DA SILVA FARIA, gérant de sociétés, demeurant à L-4050 Esch-sur-Alzette, 48, rue du Canal, né le 06 juillet 1979 à Azurém-Guimarães (Portugal), au poste de gérant administratif pour une durée indéterminée.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014068803/21.

(140080806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Chancewell Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 106.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014067387/9.

(140079065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

CEREP CVM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.606.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Référence de publication: 2014067376/10.

(140078862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Desi Mobile S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.034.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 Mai 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014067422/12.

(140079005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Cencan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 23.451.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 15 mai 2014, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

Renouvellement du mandat des administrateurs suivants avec effet immédiat pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015 et qui statuera sur les comptes annuels se terminant au 31 décembre 2014:

Monsieur Bruce Alan Cleaver, avec adresse professionnelle au 17, Charterhouse Street, EC1N 6RA Londres, Royaume-Uni

Monsieur Bernard Olivier, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg

Monsieur Eric Caverhill, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg

Le mandat de Deloitte Audit S.à r.l en tant que réviseur d'entreprises, avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, a également été renouvelé avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015 et qui statuera sur les comptes annuels se terminant au 31 décembre 2014.

Madame Heike Albuschies, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, a été nommé en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015 et qui statuera sur les comptes annuels se terminant au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2014.

Référence de publication: 2014068807/23.

(140080743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Core Business Consultancy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 143.417.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 Mai 2014.

Référence de publication: 2014067342/10.

(140078699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Core Business Consultancy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 143.417.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 Mai 2014.

Référence de publication: 2014067343/10.

(140078974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Corning Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.020.093.965,00.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 118.156.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 mai 2014.

Référence de publication: 2014067345/10.

(140079000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Dynamics Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 147.723.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 13 mai 2014 que:

Les mandats des administrateurs ci-dessous et du commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019:

Administrateurs:

- Madame Laurence BARDELLI, administrateur et Présidente, demeurant professionnellement au 26-28, rives de Clausen à L-2165 Luxembourg;

- Monsieur Vincent WILLEMS, administrateur, demeurant professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg;

- La société Lexington Governance Limited, administrateur, 08454544, Registre de Commerce de Londres, ayant son siège social à Londres NW1 1JD, Royaume-Uni, 41, Chalton Street, représentée par Monsieur Andrew Simon Davis, né le 28 juillet 1963 à Londres, Royaume-Uni et domicilié professionnellement au 41, Chalton Street, NW11JD, Londres, Royaume-Uni.

Commissaire aux comptes

- SER.COM S.à r.l. ayant son siège social, 19 Boulevard Grande-duchesse Charlotte, à L-1331 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 15/05/2014.

Référence de publication: 2014068839/24.

(140080472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Chancewell Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 106.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014067388/9.

(140079066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

CLT-UFA, Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 6.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014067394/9.

(140079275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Select S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.435.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 11.03.2014 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs GILLET Etienne, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, JACQUEMART Laurent, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, MARECHAL Joël, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L. 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2020.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014069202/17.

(140080182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Bain Capital SHIP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 158.673.

Extrait des décisions de l'associé unique de la société pris en date du 13 mai 2014

En date du 13 Mai 2014, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Madame Ailbhe Jennings de son mandat de gérant de la Société avec effet au 30 Avril 2014;
- de nommer Monsieur Aurelien Vasseur, né le 8 Janvier 1976 à Seclin, ayant comme adresse professionnelle 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 30 Avril 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de Gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Mr. Robin Marshall
- Ms. Ruth Springham et
- Mr. Aurelien Vasseur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 Mai 2014.

Référence de publication: 2014067989/19.

(140079653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

SIPL Saints Propco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 187.003.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of May.

Before us Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

SIPL Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

here represented by Maître Michael Jonas, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on May 8, 2014.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name “SIPL Saints Propco S.à r.l.” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

2.5 An additional purpose of the Company is the direct and indirect acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one British pound (GBP 1.-) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office. The general meeting of shareholders may decide to appoint one or several class A managers, one or several class B managers and one or several class C managers, it being understood that at all times a majority of managers holding office have to be professionally residing in Luxembourg.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions and in particular with article 14.1 of these articles of association.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company’s sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager, regardless of his category. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman who should be professionally residing in Luxembourg. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers, in accordance with the provisions of article 17.5 of these articles of association.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting in accordance with the provisions of article 17.5 of these articles of association. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If class A managers, class B managers and class C managers have been appointed, a quorum of the board of managers shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office comprising at least one (1) class A manager and one (1) class C manager, and provided that the majority of the managers forming the quorum of the board meetings are professionally residing in Luxembourg. If only class A managers and class B managers have been appointed, a quorum of the board of managers shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office comprising at least one (1) class A manager and provided that the majority of the managers forming the quorum of the board meetings are professionally residing in Luxembourg.

17.6 Decisions shall be taken by unanimous consent of all managers present or represented at such meeting.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, of any two (2) managers or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation. However, if the general meeting of shareholders has appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of one (1) class A manager, one (1) class B manager and one or several class C managers, the Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of one (1) class A manager, one (1) class B manager and one (1) class C manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation. If only class A managers and class B managers have been appointed, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by SIPL Holdco S.à.r.l, aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500.-).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500.-) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

2. Mr Jeffrey A. Miller, born in Toledo, Ohio, U.S.A. on 28 January 1960, professionally residing at 4500 Dorr Street, Toledo, Ohio, 43615-4040, U.S.A. is appointed as class A manager of the Company for an unlimited term.

3. Mr Tony Whiteman, born on 24 May 1969 in Hamilton, United Kingdom, having his address at residing at 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Luxembourg, is appointed as class B manager of the Company for an unlimited term.

4. Ms Catherine Koch, born on 12 February 1965 in Sarreguemines (France), having her professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, is appointed as class C manager of the Company for an unlimited term.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quatorze, le huit mai.

Par devant nous, Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

SIPL Holdco S.à. r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, pas encore enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

dûment représentée par Maître Michael Jonas, avocat, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 mai 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «SIPL Saints Propco S.à. r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

2.5 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente directes et indirectes de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat. Une assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérants de catégorie A, un ou plusieurs gérants de catégorie B et un ou plusieurs gérants de catégorie C étant entendu qu'à tout moment la majorité des gérants en fonction doit résider professionnellement au Luxembourg.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables et en particulier avec l'article 14.1 des présents statuts.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant, indépendamment de sa catégorie. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnés dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres, qui doit résider professionnellement au Luxembourg. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance conformément à l'article 17.5 des présents statuts.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion conformément à l'article 17.5 des présents statuts. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Si des gérants de catégorie A, des gérants de catégorie B et des gérants de catégorie C ont été nommés, le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée, un tel quorum comprenant au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie C et pourvu que la majorité des gérants formant le quorum des réunions du conseil de gérance réside professionnellement au Luxembourg. Si uniquement des gérants de catégorie A et de catégorie B ont été nommés, le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée, un tel quorum comprenant au moins un (1) gérant de catégorie A et pourvu que la majorité des gérants formant le quorum des réunions du conseil de gérance réside professionnellement au Luxembourg.

17.6 Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation. Si en revanche l'assemblée générale des associés décide de désigner un ou plusieurs gérants de catégorie A, un ou plusieurs gérants de catégorie B et un ou plusieurs gérants de catégorie C, la Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A, d'un (1) gérant de catégorie B et d'un (1) gérant de catégorie C, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation. Si uniquement des gérants de catégorie A et de catégorie B ont été nommés, la Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfiques - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfiques.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

La totalité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites par SIPL Holdco S.à.r.l., susmentionnée, pour un montant de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Résolutions des associés

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. Monsieur Jeffrey A. Miller, né à Toledo, Ohio, Etats-Unis d'Amérique le 28 Janvier 1960, résidant professionnellement à 4500 Dorr Street, Toledo, Ohio, 43615-4040, Etats-Unis d'Amérique est nommé gérant de catégorie A pour une durée illimitée.
3. Monsieur Tony Whiteman, né à Hamilton, Royaume-Uni, le 24 mai 1969, à 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Luxembourg, est nommé gérant de catégorie B pour une durée illimitée.

4. Madame Catherine Koch, née le 12 février 1965 à Sarreguemines (France), résidant professionnellement à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg est nommée gérant de catégorie C pour une durée illimitée.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du mandataire de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Jonas, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 9 mai 2014. REM/2014/1063. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 16 mai 2014.

Référence de publication: 2014069215/560.

(140080691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Stonecreek Capital International Ltd., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.640.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 162.605.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2014.

Référence de publication: 2014069195/10.

(140080685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Crystal Rosewood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.443.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2014.

Référence de publication: 2014067356/10.

(140078701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Sentrade Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 176.723.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 29 avril 2013

Il ressort des résolutions prises par le Conseil d'Administration de la Société en date du 29 avril 2013 que:

- Monsieur Christian FRANCOIS, né le 1^{er} avril 1975 à Rocourt (B), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé Président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction jusqu'à l'assemblée statutaire de 2014,

POUR LA SOCIETE

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014069205/14.

(140080647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Dairo SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 48.933.

IL RESULTE D'UNE DECISION PRISE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 MAI 2014
QUE SONT REELUS AUX POSTES D'ADMINISTRATEUR, LEURS MANDATS SE TERMINANT LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR L'EXERCICE 2016

- MADAME MARIE-PAUL VAN WAELEM, née le 05.01.1950 à Uccle (B), demeurant au 11A Boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg

- MADAME MARIE JOSEPH RENDERS, née le 17.10.1948 à Halle (B), demeurant au 11A Boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg

- MONSIEUR WILLEM HENDRIK MACLEANEN, né le 27.12.1961 à Haaften (NL) demeurant au 5 Route du Vin L - 5401 Ahn

QU'EST ELU AU POSTE DE COMMISSAIRE AUX COMPTES, EN REMPLACEMENT DE EWA REVISION S.A., SON MANDAT SE TERMINANT LORS DE L'ANNEE 2017:

FIRELUX S.A.

INSCRITE AU REGISTRE DE COMMERCE ET DES SOCIETES SOUS LE NUMERO B 84 589 AVEC SIEGE SOCIAL AU 45 AVENUE J.F. KENNEDY L-9053 ETTTELBRUCK

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014068841/23.

(140080804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

HDF Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 1, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 186.977.

STATUTS

L'an deux mil quatorze, le six mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

COFILUX CONSEIL, société anonyme, ayant son siège social au 1, rue Bender, L-1229 Luxembourg, inscrite au R.C.S Luxembourg sous le numéro B172342,

ici représentée par Martine BRUWIER, employée privée, demeurant professionnellement au 1, rue Bender, L-1229 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 2 mai 2014, laquelle procuration, paraphée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «HDF PROPERTY S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 310.000,- (trois cent dix mille euros) qui sera représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 6 mai 2019, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 9 juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et paiement

Les 3.100 (trois mille cent) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, COFILUX CONSEIL, prénommée.

Les actions ont été libérées à hauteur de 25 % par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 7.750,- (sept mille sept cent cinquante Euros), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (EUR 1,500-).

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale de 2015 statuant sur les comptes du premier exercice social:

a) Monsieur Marc VANHELLEMONT, né le 13 décembre 1969 à Moresnet - Belgique et domicilié professionnellement au 1, rue Bender, L-1229 Luxembourg;

b) Monsieur Heiner HARTWICH, né le 19 juillet 1963 à Berlin - Allemagne et domicilié au 2, rue Mercier, L- 8186 Kopstal;

c) Madame Martine BRUWIER, née le 8 juillet 1970 à Verviers - Belgique et domiciliée professionnellement au 1, rue Bender, L-1229 Luxembourg;

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: La société CeDerLux-Services S.à r.l. , ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79327.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 1, rue Bender, L-1229 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle français, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue française.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Bruwier et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 mai 2014. Relation: LAC/2014/21828. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Référence de publication: 2014068947/205.

(140080220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

JLC Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 8, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 167.200.

L'an deux mille quatorze,

le neuf mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- La société de droit néerlandais Jorbo B.V., ayant son siège à NL-4704 RE Roosendaal, Gewenten, 41a, inscrite auprès de la "Kamer van Koophandel" sous le numéro 20085291.

2.- La société de droit néerlandais Cornelis Beheer B.V., ayant son siège à NL-4373 RA Biggekerke, Oostweg 3, inscrite auprès de la "Kamer van Koophandel" sous le numéro 34189243.

3.- La société de droit néerlandais LION PROJECTS B.V., ayant son siège à NL-4704 RE Roosendaal, Gewenten, 41a, inscrite auprès de la "Kamer van Koophandel" sous le numéro 20088262.

Lesquelles comparantes sont ici représentées par Madame Mariette SCHOU, employée privée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées en date du 21 mars 2014,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'elles sont les seules associées de la société à responsabilité limitée JLC LUX S.à r.l., avec siège social à L-9749 Fischbach, 10, Giällewee, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 167.200 (NIN 2012 2405 525).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 février 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 938 du 11 avril 2012 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} octobre 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2864 du 14 novembre 2013.

Que le capital social s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune, attribuées aux associées comme suit:

1.- La société de droit néerlandais Jorbo B.V., préqualifiée,	
trente-trois parts sociales	33
2.- La société de droit néerlandais Cornelis Beheer B.V., préqualifiée,	
trente-trois parts sociales	33
3.- La société de droit néerlandais LION PROJECTS B.V., préqualifiée,	
trente-quatre parts sociales	34
Total: cent parts sociales	100

Ensuite les comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associées décident de transférer le siège social de la société de Fischbach à Weiswampach et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéa 1).** Le siège social est établi à Weiswampach."

Deuxième résolution

Les associées décident de fixer la nouvelle adresse de la société à L-9990 Weiswampach, 8, Duarrefstrooss.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparantes de tout ce qui précède, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. SCHOU, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 12 mai 2014. Relation: ECH/2014/929. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 15 mai 2014.

Référence de publication: 2014068990/54.

(140080559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

IM Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8366 Hagen, 1, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 186.976.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux avril.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange,

A COMPARU:

Monsieur Jacques RONDAERT, né le 28 février 1948 à Mouscron (Belgique), demeurant à B-7700 Mouscron, Chaussée de Lille, 204,

ici représenté par Madame Marie-Denise GUIOT-WILLEMET, expert-comptable, demeurant professionnellement à Hagen, en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de «IM Consulting S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Steinfort.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le conseil économique ainsi que le commerce de tous produits de la mer.

Pour réaliser ce but, elle peut faire, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet, ou de nature à en faciliter la réalisation et l'extension.

La société peut, au Luxembourg et à l'étranger, créer des succursales, participer à d'autres entreprises et conclure tous contrats propres à développer son but.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.-€), représenté par cent (100) actions sans valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont au porteur, sous réserve telles que prévues par les dispositions légales.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, l'administrateur restant de la catégorie a le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Chaque référence contenue dans les présents statuts et faite au conseil d'administration est une référence à l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire et aussi longtemps que la société ne dispose que d'un seul actionnaire.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration doit désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent. Le premier Président du Conseil d'Administration sera par exception nommé par l'assemblée générale extraordinaire suivant la constitution de la société.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaire/administrateurs ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée à l'égard de tiers:

- a. par la signature individuelle de l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire.
- b. soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour les actes de gestion journalière, soit par la signature obligatoirement conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué pour les actes ne relevant pas de la gestion journalière et pour le cas où la société est gérée par un conseil d'administration.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à 10.00 heures du matin au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Les actions sont intégralement souscrites par Monsieur Jacques RONDAERT, né le 28 février 1948 à Mouscron (Belgique), demeurant à B-7700 Mouscron, Chaussée de Lille, 204.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.-€) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille six cent cinquante euros (1.650.-€).

Toutefois, à l'égard du notaire instrumentant toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes reconnaissent être solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, honoraires et dépenses relatives aux présentes.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la partie comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Est nommé administrateur pour une durée de six ans:

Monsieur Jacques RONDAERT, né le 28 février 1948 à Mouscron (Belgique), demeurant à B-7700 Mouscron, Chaussée de Lille, 204.

La société est engagée en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

Madame Marie-Denise WILLEMET, née à Arlon le 18 juillet 1955, demeurant professionnellement à 1 rue de Steinfort, L-8366 Hagen.

- 4.- Le siège social est établi à 1 rue de Steinfort, L-8366 Hagen.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: M-D. GUIOT-WILLEMET, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 avril 2014. Relation: EAC/2014/. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 15 mai 2014.

Référence de publication: 2014068977/134.

(140080235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

L.F. Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 165.139.

In the year two thousand and fourteen on the twenty-third day of April.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of L.F. Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg with its registered office at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 165.139 and having a share capital of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) (the Company). The Company was incorporated under Luxembourg law on 1 December 2011 pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - number 125 of 16 January 2012. The articles of incorporation have not been amended since.

THERE APPEARED:

Kimstar Enterprises Limited, a company incorporated under the laws of Hong Kong, having its registered office at 7/ F, Cheung Kong Center, 2 Queen/s Road Central Hong Kong and registered under number 1592819, acting as the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder),

hereby represented by M. Neil McGee, manager, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on April 9th, 2014.

The proxy from the Sole Shareholder after having been signed *in variatur* by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), divided into 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;
2. Amendment to the dates of the accounting year of the Company;
3. Amendment to article 16 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the amendment under item 2. above; and
4. Amendment to article 17 of the Articles in order to reflect the amendment under item 2. above.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the dates of the accounting year of the Company, as follows:

- (A) the accounting year of the Company shall begin on 1 May rather than on 1 January; and
- (B) the accounting year of the Company shall close on 30 April of the next calendar year.

The Sole Shareholder resolves that the accounting year of the Company that started on Wednesday 1 January 2014 shall close on Wednesday 30 April 2014.

The following accounting year will start on May, 1st, 2014 and end on April 30th, 2015.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 16 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 16.** The Company’s financial year begins on 1 May and closes on 30 April on the next calendar year.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 17 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 17.** Each year, as of 30 April, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) and the partner(s) toward the Company.”

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour du mois d'avril.

Devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de L.F. Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.139 et ayant un capital social de EUR 12.500 (douze mille cinq-cents euros) (la Société). La Société a été constituée sous la loi luxembourgeoise le 1^{er} décembre 2011 en vertu d'un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 125 du 16 janvier 2012. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

A comparu:

Kimstar Enterprises Limited, une société de droit Hongkongais, ayant son siège social au 7/F, Cheung Kong Center, 2 Queen/s Road Central Hong Kong et enregistrée sous le numéro 1592819, agissant en tant qu'associé unique de la Société (l'Associé Unique),

ici représentée par M. Neil McGee, gérant, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 9 avril 2014.

Ladite procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de l'Associé Unique et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. que l'Associé Unique représente la totalité du capital social émis et souscrit de la Société qui est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), divisé en 500 (cinq cents) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros);

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Modification des dates de l'année sociale de la Société;

3. Modification de l'article 16 des statuts de la Société (les Statuts) en vue de refléter la modification sous le point 2. ci-dessus; et

4. Modification de l'article 17 des Statuts en vue de refléter la modification sous le point 2. ci-dessus.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui a été rendu accessible avant l'Assemblée.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société, comme suit:

- (A) l'année sociale de la Société commence le 1^{er} mai, au lieu du 1^{er} janvier, et
 (B) l'année sociale de la Société se termine le 30 avril de l'année calendaire suivante.

L'Associé Unique décide que l'année sociale de la Société qui a commencé le mercredi 1^{er} janvier 2014 se terminera le mercredi 30 avril 2014.

L'année sociale suivante commencera le 1^{er} mai 2014 et se terminera le 30 avril 2015.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 16 des Statuts en vue de refléter la seconde résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« **Art. 16.** L'exercice social de la Société commence le premier mai et se termine le 30 avril de l'année calendaire suivante.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 17 des Statuts en vue de refléter la seconde résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« **Art. 17.** Chaque année, avec effet au 30 avril, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant un résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.»

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé en date des présentes, au Grand-Duché de Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: N. McGee et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 mai 2014. LAC/2014/20667. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Référence de publication: 2014069013/138.

(140080318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

KKH Capital Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 186.988.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth of May.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mr. Josep-Maria FARRE VIADER, private investor, residing at 50, Holland Street, building Block A, floor Flat 901, UK - SE1 9FU London, here represented by Ms Cécile Hestin, lawyer, residing at 22 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

by virtue of a proxy given to her on 14 May 2014.

Said proxy signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the above stated capacities, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which the prenamed party hereby declares to form among himself as follows:

Art. 1. Form.

1.1 There is established by the single shareholder a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

1.2 The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares.

1.3 The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object.

2.1 The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings as well as the administration, development and management of such holdings.

2.2 The Company may provide financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

2.3 The Company may also use its funds to invest in real estate and, provided such investment is ancillary to or related to the acquisition, holding, administration, development and management of the undertaking forming part of the group of the Company, the Company may invest in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

2.4 The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

2.5 In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Name. The name of the Company is " KKH Capital Group S.à r.l. ".

Art. 4. Duration. The duration of the Company is unlimited.

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

5.2 It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders' meeting.

5.3 The Board as defined under Article 11 may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

5.4 In the event that the Board should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of the Company.

Art. 6. Capital.

6.1 The issued corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, each share being part of one of the ten (10) following classes of shares ("Classes", singularly "Class"):

- One thousand two hundred fifty (1,250) shares as Class "A" shares;
- One thousand two hundred fifty (1,250) shares as Class "B" shares;
- One thousand two hundred fifty (1,250) shares as Class "C" shares;
- One thousand two hundred fifty (1,250) shares as Class "D" shares;
- One thousand two hundred fifty (1,250) shares as Class "E" shares;
- One thousand two hundred fifty (1,250) shares as Class "F" shares;
- One thousand two hundred fifty (1,250) shares as Class "G" shares;
- One thousand two hundred fifty (1,250) shares as Class "H" shares;
- One thousand two hundred fifty (1,250) shares as Class "I" shares; and
- One thousand two hundred fifty (1,250) shares as Class "J" shares.

6.2 Each share has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and rights and obligations as set out in the Articles of Incorporation and is fully paid up.

6.3 In addition to the issued corporate capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and reduction of capital.

7.1 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by a resolution of the general meeting of the shareholders, adopted in the manner required for amendment of the Articles of Incorporation.

7.2 The capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire Classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of Classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

7.3 In the event of a reduction of the Company's capital through the repurchase and the cancellation of a Class of shares (in the order provided for in article 7.2), such Class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the total cancellation amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled Class of shares shall receive from the Company an amount equal to the cancellation value per share for each share of the relevant Class held by them and cancelled.

7.4 The cancellation value per share shall be calculated by dividing the total cancellation amount by the number of shares in issue in the Class of shares to be repurchased and cancelled.

7.5 The total cancellation amount shall be an amount determined by the Manager or in case of plurality of Managers by the Board and approved by the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant interim accounts. The total cancellation amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles of Incorporation provided however that the total cancellation amount shall never be higher than such Available Amount.

7.6 Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class, the cancellation value per share will become due and payable by the Company.

Art. 8. Transfer of shares.

8.1 All shares are freely transferable among shareholders regardless Classes of shares.

8.2 In case of a sole shareholder, the shares are freely transferable to non-shareholders. In case of plurality of shareholders, shares may be transferred to non-shareholders provided such transfer complies with the requirements set forth in article 189 of the 1915 Law, namely has been authorized by the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital of the Company.

8.3 The transfer of shares will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by the Company as provided in article 1690 of the civil code.

8.4 The Company may purchase its own shares with a view to their immediate cancellation.

Art. 9. Indivisibility of shares.

9.1 Each share is indivisible insofar as the Company is concerned.

9.2 Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.

10.1 The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

10.2 Creditors, heirs and successors of a Manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 11. Management.

11.1 The Company shall be managed by a board of Managers (the "Board") composed of managers (the "Managers", singularly the "Manager"), who do not need to be shareholders and who will be appointed pursuant to a resolution of the shareholder(s).

11.2 The Managers are appointed and removed ad nutum pursuant to a resolution of the shareholder(s), which determines their powers, compensation and duration of their mandates reserved the faculty attributed to the Board to proceed by way of cooptation in order to replace resigning or deceased Board members. The Managers shall hold office until their successors are appointed.

Art. 12. Powers of the Board.

12.1 All powers not expressly reserved by the 1915 Law or the Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

12.2 To the extent permitted by the 1915 Law, the Board may subdelegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The Board will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

12.3 The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

Art. 13. Procedure for management.

13.1 The Board shall meet in the registered office as often as the Company's interest so requires or upon call of any Manager. The Board may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a Manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board.

13.2 Written notice of any meeting of the Board shall be given to all Managers at least fourteen (14) working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

13.3 This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email of each Manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board. No such notice is required if all the Managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

13.4 The Board's meeting may exceptionally be held by means of telephone conference or videoconference. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

13.5 Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email another Manager as his proxy. In case there is only one Manager present at the Board meeting, this Manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be Manager, in order to assist him by holding the Board meeting. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email.

13.6 The Board can validly deliberate and act only if a majority of the Managers are present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by majority vote at such meeting.

13.7 Resolutions in writing approved and signed by all Managers shall have the same effect as resolutions voted at the Managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

13.8 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two Managers.

Art. 14. Liability of the Managers. No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 15. Representation of the Company. The Company shall be bound by the joint signature of two (2) Managers in any case and for any amount involved or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by two (2) Managers.

Art. 16. General meetings of shareholders.

16.1 As long as the Company is composed of one (1) single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

16.2 Articles 194 to 196 and 199 of the 1915 Law are not applicable to that situation.

16.3 In case the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

16.4 In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

16.5 An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually within six (6) months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 17. Decisions of the shareholders.

17.1 Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles of Incorporation may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's shares, subject to any other provision of the 1915 Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

17.2 If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

17.3 The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company.

17.4 The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

Art. 18. Financial year. The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December the same year.

Art. 19. Annual accounts & allocation of profits.

19.1 At the end of each financial year, the Company's annual accounts are established by the Board and the Board prepares a general inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

19.2 Each shareholder or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the Company's registered office communication of the said inventory and balance sheet.

19.3 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital of the company.

19.4 The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of the shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

19.5 The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Manager, or as the case may be the Board, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

19.6 The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

19.7 The dividends declared may be paid in any currency selected by the Manager or as the case may be the Board and may be paid at such places and times as may be determined by the Manager or as the case may be the board of Managers. The Manager or as the case may be the board of Managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

19.8 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) each Class A share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such share, then,

(ii) each Class B share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such share, then,

(iii) each Class C share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such share, then,

(iv) each Class D share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such share, then,

(v) each Class E share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such share, then,

(vi) each Class F share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such share, then,

(vii) each Class G share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such share, then,

(viii) each Class H share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) per annum of the nominal value of such share, then,

(ix) each Class I share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty per cent (0.20%) per annum of the nominal value of such share; and

(x) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only class A shares are in existence).

Art. 20. Dissolution, liquidation.

20.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or one of the shareholders.

20.2 The liquidation of the Company shall be decided by the single shareholder or by the shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

20.3 In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be shareholders, appointed by the single shareholder or the general meeting of shareholders, who shall determine their powers and their compensation.

20.4 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

Art. 21. Matters not provided. All matters not specifically governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Art. 22. Definitions.

Available Amount	<p>Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Article 19 of the Articles of Incorporation,</p> <ul style="list-style-type: none"> - increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of shares to be cancelled but - reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles of Incorporation, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ <p>Whereby:</p> <ul style="list-style-type: none"> AA = Available Amount NP = net profits (including carried forward profits) P = any freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled L = losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles of Incorporation <p>In case the Company would realize additional profit (e.g. an earn-out payment) after the repurchase and cancellation of one Class of shares ("the Repurchase"), further to an operation which was realized prior to the Repurchase, then the Available Amount computed at the occasion of the Repurchase will take into account such additional profit.</p>
Interim Accounts	<p>Means the interim accounts of the Company on a date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of shares</p>

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2014.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been drawn up by the appearing party, Mr. Josep-Maria FARRE VIADER, previously named has subscribed all the shares.

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the Company has now at its disposal the sum TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12'500.-) equals to a share capital of twelve thousand five hundred Euro as was certified to the undersigned notary, who expressly states this.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro.

*Extraordinary general meeting
First resolution*

The sole shareholder resolved to set at two (2) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited duration, with the powers set forth in Article 11 of the Articles of Incorporation:

- Mr. David Pillinger, company director, residing at Copperfields Clifford Manor Road Guildford GU4 8AG (United Kingdom),

- Mr. Philippe Morales, lawyer, residing at 22 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

Second resolution

The registered office shall be at 22 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quinze mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Josep-Maria FARRE VIADER, investisseur privé, résidant professionnellement au Flat 901 Block A, 50 Holland Street, SE1 9FU Londres (Royaume-Uni), représenté par Maître Cécile Hestin, avocat, demeurant au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui donnée le 14 mai 2014.

Ladite procuration, signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme.

1.1 Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915"), par l'article 1832 du Code Civil ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

1.2 La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales.

1.3 La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

2.2 La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

2.3 La Société peut également employer ses fonds pour investir dans l'immobilier et, à condition qu'un tel investissement soit accessoire ou connexe à l'acquisition, la détention, l'administration, le développement et la gestion d'une société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société, la Société peut investir dans des droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

2.4 La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

2.5 D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination de "KKH Capital Group S.à r.l."

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

5.2 Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée des associés.

5.3 Le Conseil, comme défini à l'Article 11, peut pareillement établir des succursales et des filiales aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

5.4 Au cas où le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger

jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoire seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 6. Capital.

6.1 Le capital social émis est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, chacune appartenant à une des dix (10) catégories suivantes de parts sociales ("Catégories", au singulier "Catégorie"):

- Mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de la Catégorie "A",
- Mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de la Catégorie "B",
- Mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de la Catégorie "C",
- Mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de la Catégorie "D",
- Mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de la Catégorie "E",
- Mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de la Catégorie "F",
- Mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de la Catégorie "G",
- Mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de la Catégorie "H",
- Mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de la Catégorie "I", et
- Mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de la Catégorie "J".

6.2 Chaque part sociale a une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-), avec tous les droits et obligations tels que déterminés par les présents statuts et est entièrement libérée.

6.3 En plus du capital social émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital.

7.1 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés par décision de l'assemblée générale des associés, prise dans les conditions prévues pour la modification des statuts, telles que déterminées dans les présents Statuts.

7.2 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales, y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou plusieurs Catégories de parts sociales par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette/ces Catégorie (s). En cas de rachat ou d'annulation de Catégories de parts sociales, les annulations et les rachats des parts sociales seront faits dans l'ordre alphabétique décroissant (débutant avec la Catégorie J).

7.3 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Catégorie de parts sociales (dans l'ordre prévu à l'article 7.2), les détenteurs des parts sociales concernées auront droit au prorata de leurs participations dans cette Catégorie de parts sociales au montant disponible (avec cependant la limite du montant total d'annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales des Catégories de parts sociales rachetées ou annulées recevront également de la Société un montant égal à la valeur d'annulation pour chaque part sociale détenue dans la Catégorie de part sociale concernée.

7.4 La valeur d'annulation de chaque part sociale devra être calculée en divisant le montant total d'annulation par le nombre de parts sociales émises dans cette Catégorie de parts sociales devant être rachetées ou annulées.

7.5 Le montant total d'annulation sera un montant déterminé par le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance, et approuvé par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés par l'assemblée générale des associés sur la base de Comptes Intérimaires. Le montant total d'annulation pour chaque Catégorie de parts sociales J, I, H, G, F, E, D, C, B, et A correspondra au Montant Disponible de la Catégorie concernée au moment de son annulation à moins qu'il n'en ait été décidé autrement par l'assemblée générale des associés statuant dans les conditions prévues pour la modification des Statuts, étant entendu cependant que le montant total d'annulation ne sera jamais supérieur au Montant Disponible.

7.6 Dès le rachat ou l'annulation des parts sociales de la Catégorie concernée, la valeur d'annulation par part sociale sera due et sera payable par la Société.

Art. 8. Transfert de parts sociales.

8.1 Les parts sociales, même de catégories différentes, sont librement cessibles entre associés.

8.2 En cas d'associé unique les parts sociales sont librement cessibles à des non-associés. En cas de pluralité d'associés le transfert de parts sociales peut-être effectué envers des non-associés à condition que ce transfert respecte les règles de l'article 189 de la Loi de 1915, c'est-à-dire qu'il a été autorisé au préalable par l'assemblée générale représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

8.3 Le transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à la notification à la Société ou l'acceptation par la Société telles que prévue par l'article 1690 du Code civil.

8.4 La Société pourra acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.

9.1 Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

9.2 Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.

10.1 L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

10.2 Les créanciers, héritiers et ayants cause d'un Gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 11. Gérance.

11.1 La Société est gérée par un conseil de gérance (le "Conseil") comprenant des gérants (les "Gérants", individuellement un "Gérant"), qui n'ont pas besoin d'être associés et qui seront nommés par une décision de(s) associé(s).

11.2 Les gérants sont nommés et peuvent être révoqués ad nutum par une décision de(s) associé(s), qui détermine leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au Conseil de procéder au remplacement des Gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation. Les Gérants sont maintenus en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil.

12.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi de 1915 ou les Statuts seront de la compétence du Conseil, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social de la Société.

12.2 Dans les limites permises par la Loi de 1915, le Conseil est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le Conseil détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.

12.3 L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

Art. 13. Procédure pour la gestion.

13.1 Le Conseil peut se réunir au siège social aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert ou sur convocation d'un Gérant. Le Conseil pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil.

13.2 Tout Gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins quatorze (14) jours ouvrables avant la tenue du Conseil, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation.

13.3 Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par câble, par télégramme, par télex, par télécopie ou par e-mail de chaque Gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le Conseil. Une telle convocation n'est pas requise si tous les Gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

13.4 Le Conseil pourra se tenir par voie de téléconférence ou vidéoconférence. La participation à une réunion par ces moyens sera équivalente à une participation en personne.

13.5 Tout Gérant pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit ou par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou par e-mail un autre Gérant. Pour le cas où un seul Gérant serait présent à une réunion du Conseil, ce Gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui peut ne pas être un Gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du Conseil. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

13.6 Le Conseil ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et si les Gérants sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à une telle réunion.

13.7 Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les Gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du Conseil. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou télécopie.

13.8 Les procès-verbaux de chacune des réunions du Conseil doivent être signés par le président ou en son absence par le président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le secrétaire ou par deux Gérants.

Art. 14. Responsabilité des Gérants. Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Représentation de la Société. La Société est engagée par la signature conjointe de deux (2) gérants dans tous les cas et pour tout montant, ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par deux (2) gérants.

Art. 16. Assemblée générale des associés.

16.1 Tant que la Société ne comporte qu'un (1) associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

16.2 Dans ces cas, les articles 194 à 196 et 199 de la Loi de 1915 ne sont pas applicables.

16.3 Lorsque la Société est composée de plusieurs associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

16.4 Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

16.5 Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social au siège social de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette l'assemblée.

Art. 17. Décisions des associés.

17.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises pour autant que les associés possédant plus que la moitié du capital les adoptent. Cependant, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne peuvent être adoptées qu'à la majorité (en nombre) des associés possédant au moins les trois quarts des parts sociales de la Société, sauf dispositions contraires de la Loi de 1915. Le changement de la nationalité de la Société requiert l'unanimité.

17.2 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

17.3 Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social de la Société.

17.4 Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 18. Année sociale. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 19. Comptes annuels et affectation des bénéfices.

19.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes annuels de la Société sont établis par le Conseil et le Conseil dresse un inventaire général comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

19.2 Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite peut prendre connaissance desdits inventaires et bilans au siège social de la Société.

19.3 Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième (10%) du capital social.

19.4 Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé(s), selon le cas.

19.5 Les associés peuvent décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires sur base des comptes préparés par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés, en montrant qu'il y a des fonds suffisants pour la distribution, étant entendu que le montant distribué ne peut pas dépasser les profits réalisés depuis la fin de la dernière année comptable augmenté des profits reportés ainsi que des montants alloués à la réserve légale et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes devant être mis en réserve, conformément à la Loi et suivant les dispositions ci-dessous.

19.6 La prime d'émission peut être distribuée aux associés suivant une décision de l'assemblée générale des associés suivant les conditions ci-dessous. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer les montants de la prime d'émission à la réserve légale.

19.7 Les dividendes distribués peuvent être payés dans la devise, le lieu et la date décidée par le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance. Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut déterminer un taux de change final applicable à la conversion des dividendes dans la devise du paiement. Les dividendes distribués mais non payés sur une part sociale pendant cinq ans ne peuvent pas après être réclamés par l'associé mais reviendront à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes distribués mais non réclamés qui sont détenus par la Société pour compte des associés.

19.8 En cas de dividende distribué, un tel dividende sera alloué et payé comme suit:

(i) chaque part sociale de Catégorie A (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant non inférieur à zéro virgule soixante pour cent (0,60%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,

(ii) chaque part sociale de Catégorie B (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant non inférieur à zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,

(iii) chaque part sociale de Catégorie C (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant non inférieur à zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,

(iv) chaque part sociale de Catégorie D (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant non inférieur à zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,

(v) chaque part sociale de Catégorie E (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant non inférieur à zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,

(vi) chaque part sociale de Catégorie F (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant non inférieur à zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,

(vii) chaque part sociale de Catégorie G (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant non inférieur à zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,

(viii) chaque part sociale de Catégorie H (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant non inférieur à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,

(ix) chaque part sociale de Catégorie I (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant non inférieur à zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, et

(x) le solde du total du montant distribué sera affecté dans son intégralité aux porteurs de la dernière Catégorie dans l'ordre inverse de l'ordre alphabétique (c'est-à-dire Catégorie de parts sociales J, puis s'il n'existe pas de Catégorie de parts sociales J de Catégorie I et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'existe que des parts sociales de catégorie A).

Art. 20. Dissolution, liquidation.

20.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

20.2 La liquidation de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

20.3 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

20.4 Après apurement de toutes les dettes, charges et dépenses de la société, le produit net de liquidation sera distribué aux actionnaires en conformité avec et de manière à obtenir de manière global le même résultat économique que les règles de distribution établies pour les distributions de dividende.

Art. 21. Disposition générale. Toutes les matières qui ne seraient pas régies par les présents Statuts seront régies conformément à la Loi de 1915.

Art. 22. Définitions.

Montant Disponible

signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) au prorata des dividendes auxquels les associés auraient droit conformément à l'article 19 Statuts,

- augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie de parts sociales annulée

- après déduction de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devraient être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts, chaque fois que cela est prévu par ces comptes intermédiaires afférents (pour éviter tout doute sans double calcul) de sorte à ce que:

$$MD = (PN + P + RC) - (PE + RL)$$

Où:

MD = Montant disponible

PN = Profits nets (incluant les profits reportés)

P = Toutes réserves librement distribuables

RC = Montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie des parts sociales devant être annulée

PE = Pertes (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des statuts de la Société

Dans l'hypothèse où la Société réaliserait un profit additionnel (par ex. un complément de prix) après le rachat et l'annulation d'une Catégorie de parts sociales (le « Rachat »), suite à une opération qui se serait réalisée avant le Rachat, alors le Montant disponible calculé à l'occasion du Rachat prendra en compte ledit profit additionnel.

Comptes Intermédiaires

signifie les comptes intermédiaires de la Société à une date qui ne peut être inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie concernée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription et paiement

La partie comparante, Monsieur Josep-Maria FARRE VIADER, prénommé, ayant ainsi arrêté les Statuts, a déclaré souscrire à toutes les parts sociales de la Société

Toutes les Parts Sociales souscrites ont été intégralement libérées par un versement un numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) correspondant à un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Evaluations des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire Première résolution

L'associé unique décide de fixer à deux (2) le nombre de Gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants pour une période indéterminée, avec les pouvoirs prévus à l'article 11 des Statuts:

- Monsieur David Pillinger, administrateur de société, demeurant à Copperfields Clifford Manor Road Guildford GU4 8AG (Royaume Uni),
- Monsieur Philippe Morales, avocat, demeurant au 22 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi au 22 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. HESTIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 mai 2014. Relation: EAC/2014/6755. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014069001/599.

(140080439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

PAH Amazon Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 168.607.

— EXTRAIT

Il résulte d'une décision du collège de gérance de la Société en date du 19 novembre 2013, de nommer en tant que Directeur chargé de la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- Monsieur Yannick BRIOT, né le 4 mars 1974 à Metz, France, résidant professionnellement au 26-28 Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Avec le pouvoir de signature suivant:

Signature individuelle pour toute question relative aux ressources humaines sans limitations, et Signature individuelle dans tous les autres domaines pour engager des dépenses ou emprunts jusqu'à un montant de EUR 10,000.00.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2014.

Référence de publication: 2014068386/17.

(140079686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Suez Energy International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 97.959.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-eighth of April.

Before Me Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Was held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of Suez Energy International Luxembourg S.A., having its registered office in L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 97.959, incorporated under the name Tractebel EGL Luxembourg S.A., by a deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg-Eich, on December 23rd, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 114 of January 28th, 2004. The articles of incorporation of said company have been last amended by deed of the undersigned notary, on November 5th, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 174 of January 20th, 2014.

The meeting is presided by Mrs Florence PONCELET, director, residing professionally in Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

The chairman appoints as secretary Mr. Rachid AZOUGHAGH, director, residing professionally in Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

The meeting elects as scrutineer Mr. Rachid AZOUGHAGH, director, residing professionally in Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1) Decrease of the share capital of the Company by an amount of forty-three million euro (EUR 43,000,000.-) from the present amount of one hundred seventeen million euro (€ 117,000,000.-) to seventy-four million euro (EUR 74,000,000) by clearance of losses in the amount of forty-three millions euro (EUR 43,000,000.-) without cancellation of shares.

2) Increase of the share capital of the Company by an amount of sixty million euro (€ 60,000,000.-), so as to raise it from its present amount of seventy-four million euro (EUR 74,000,000) to one hundred thirty-four million euro (€ 134,000,000.-), by the creation and the issue of sixty million (60,000,000) new shares of no par value;

3) Waiver of any and all pre-emptive rights with respect to the issuance of the New Shares.

4) Subscription and paying-up of the sixty million (60,000,000) new shares of no par value by INTERNATIONAL POWER SA, by a payment in cash of the amount of fifty-six million euro (€ 56,000,000.-);

5) Amendment of paragraph 1 of Article 5 of the articles of incorporation so as to reflect the proposed capital increase.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy-holders representing the shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III. It appears from the attendance list that all the ninety million two hundred thirty-nine thousand six hundred (90,239,600) shares of no par value, representing the whole share capital of one hundred seventeen million euro (€ 117,000,000.-) are represented at the present extraordinary general meeting.

IV. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

V. After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were taken unanimously:

First resolution

The general meeting decides to decrease the share capital of the Company by an amount of forty-three million euro (EUR 43,000,000.-) from the present amount of one hundred seventeen million euro (€ 117,000,000.-) to seventy-four million euro (EUR 74,000,000) by clearance of losses in the amount of forty-three millions euro (EUR 43,000,000.-) without cancellation of shares.

Second resolution

The general meeting decides to increase the share capital of the Company by an amount of sixty million euro (€ 60,000,000.-), so as to raise it from its present amount of seventy-four million euro (EUR 74,000,000) to one hundred thirty-four million euro (€ 134,000,000.-), by the creation and the issue of sixty million (60,000,000) new shares of no par value.

Third resolution

The Meeting waived any and all pre-emptive rights in respect of the issuance the New Shares.

Fourth resolution

Subscription and payment

The sixty million (60,000,000) new shares of no par value have been subscribed by INTERNATIONAL POWER SA, with registered office at B-1000 Bruxelles, 34, Boulevard Simon Bolivar, represented by Mrs Florence PONCELET, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal, and paid up by a payment in cash of the amount of fifty-six million euro (EUR 56,000,000.-).

Evidence of the aforementioned payment has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly so that the amount of fifty-six million euro (EUR 56,000,000.-), is as of now available to the Company.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, paragraph 1 of Article 5 of the articles of incorporation is amended and now read as follows:

« **Art. 5. First paragraph.** The corporate capital is set at one hundred thirty-four million euro (€ 134,000,000.-), divided into one hundred fifty million two hundred thirty-nine thousand six hundred (150,239,600) shares of no par value.»

Costs

The amount of the costs, expenses, remunerations and charges in any form whatsoever incumbent on the company or for which it is liable by reason of the present share capital increase is valued at approximately six thousand seven hundred euro (€ 6.700.-).

Declaration

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Follows the french version:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Suez Energy International Luxembourg S.A., société anonyme, avec siège social à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B numéro 97.959 constituée sous la dénomination de Tractebel EGI Luxembourg S.A., suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 23 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 114 du 28 janvier 2004. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu, par acte du notaire instrumentant, en date du 05 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 174 du 20 janvier 2014.

La séance est présidée par Madame Florence PONCELET, administrateur, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Rachid AZOUGHAGH, administrateur, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Rachid AZOUGHAGH, administrateur, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

Le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Diminution du capital social de la Société d'un montant de quarante-trois millions d'euros (EUR 43.000.000,-) pour le ramener de son montant actuel de cent dix-sept millions d'euros (€ 117.000.000,-) à soixante-quatorze millions d'euros (EUR 74.000.000,-) par apurement de pertes d'un montant de quarante-trois millions d'euros (EUR 43.000.000,-) sans annulation d'actions;

2) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de soixante millions d'euros (€ 60.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de soixante-quatorze millions d'euros (EUR 74.000.000,-) à cent trente-quatre millions d'euros (EUR 134.000.000,-), par la création et l'émission de soixante millions (60.000.000) nouvelles actions sans valeur nominale;

3) Renonciation au droit de souscription préférentiel relative à l'émission des Nouvelles Actions (telles que définies ci-dessous).

4) Souscription et libération des soixante millions (60.000.000) nouvelles actions sans valeur nominale par INTERNATIONAL POWER S.A., par paiement en numéraire d'un montant de cinquante-six millions d'euros (€ 56.000.000,-).

5) Modification du paragraphe 1 de l'Article 5 des statuts afin de refléter l'augmentation de capital proposée;

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Il résulte de cette liste de présence que les quatre-vingt-dix millions deux cent trente-neuf mille six cents (90.239.600) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'entière du capital de cent dix-sept millions d'euros (€ 117.000.000,-), sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social d'un montant de quarante-trois millions d'euros (EUR 43.000.000,-) pour le ramener de son montant actuel de cent dix-sept millions d'euros (€ 117.000.000,-) à soixante-quatorze millions d'euros (EUR 74.000.000,-) par apurement de pertes d'un montant de quarante-trois millions d'euros (EUR 43.000.000,-) sans annulation d'actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante millions d'euros (€ 60.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de soixante-quatorze millions d'euros (EUR 74.000.000,-) à cent trente-quatre millions d'euros (EUR 134.000.000,-), par la création et l'émission de soixante millions (60.000.000) de nouvelles actions sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'Assemblée accepte la renonciation par les actionnaires de la Société à leurs droits de souscription préférentiels relative à l'émission des Nouvelles Actions.

Quatrième résolution Souscription et libération

Les soixante millions (60.000.000) nouvelles actions sans valeur nominale ont été souscrites par INTERNATIONAL POWER S.A., avec siège social à B-1000 Bruxelles, 34, Boulevard Simon Bolivar, représentée par Madame Florence PONCELET, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, et libérées par un paiement en espèces à concurrence d'un montant de cinquante-six millions d'euros (EUR 56.000.000,-).

La preuve du paiement susmentionné a été apportée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément de sorte que le montant de cinquante-six millions d'euros (EUR 56.000.000,-) est maintenant à la disposition de la Société.

Cinquième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Article 5 paragraphe 1 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Paragraphe 1^{er}** . Le capital social est fixé à cent trente-quatre millions d'euros (EUR 134.000.000,-), représenté par cent cinquante millions deux cent trente-neuf mille six cents (150.239.600) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ six mille sept cents euros (€ 6.700,-).

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Poncelet, Azoughagh, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 avril 2014. Relation: EAC/2014/6024. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014069224/182.

(140081281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

**GE RN Russia Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Lufkin Industries Europe Holdings S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 173.060.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of April, before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

GE Energy Europe B.V., a private company with limited liability according to the laws of the Netherlands, having its registered offices at Havelandseweg 8e, 6991GS Rheden, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce under no. 20093546, duly represented herein by Ms Sofia AFONSO DA CHAO CONDE, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a power of attorney given on April 24, 2014.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereinabove, requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole legal and economic beneficiary of the entire issued and paid up share capital of Lufkin Industries Europe Holdings S.à r.l., a private company with limited liability according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (société à responsabilité limitée), having its registered offices at 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry (Registre de Commerce et des Sociétés) under no. B173.060, incorporated on October 31, 2012 by deed of the undersigned notary, published in the Official Gazette of Luxembourg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) of January 4, 2013, number 25, whose articles of association were not amended since (such company hereinafter: the "Company");

II. The appearing party wishes to proceed to an extraordinary general meeting of shareholders of the Company, of which the agenda is worded as follows:

a) Waiver of convening formalities.

b) Amendment of the provisions of Article 2 of the Company's articles of association to read as follows: "The name of the company is "GE RN Russia Holdings S.à r.l.""

c) Miscellaneous.

The general meeting of shareholders of the Company (“Meeting”) then took the following resolutions unanimously:

First resolution

The entire share capital being present or validly represented, the Meeting waived any and all formalities in relation to the holding of a general meeting of shareholders of the Company, considered itself as duly convened and declared to have full knowledge of the agenda of the present resolutions which was communicated in advance.

Second resolution

The Meeting resolved to amend the provisions of Article 2 of the Company’s articles of association which shall henceforth read as follow: “The name of the company is “GE RN Russia Holdings S.à.r.l.”.

Estimated costs

The cost, remuneration or expenses, which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that as per the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a version in French.

At the request of the same appearing parties it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French version of this deed, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first mentioned above.

The notarial deed having been read to the representatives of the appearing parties, the said persons signed together with the notary, this present original deed.

Suit la traduction française:

L’an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour du mois d’avril, par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

GE Energy Europe B.V., une société à responsabilité limitée selon le droit de Pays-Bas (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), ayant son siège social au Havelandseweg 8e, 6991 GS Rheden, Les Pays-Bas, immatriculée au Chambre de Commerce sous le numéro 20093546, ici dûment représentée par Madame Sofia AFONSO DA CHAO CONDE, de résidence professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, en vertu d’une procuration donnée le 24 avril 2014, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d’acter que:

I La partie comparante représente l’intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «Lufkin Industries Europe Holdings S. à r.l.», ayant son siège social au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 173.060, constituée suivant acte du notaire instrumentant reçu en date du 31 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 janvier 2013, no 25, dont les statuts n’ont pas été modifiés depuis (ci-après: la «Société»).

II La partie comparante souhaite de procéder à une assemblée générale des associés extraordinaire de la Société, dont l’ordre du jour est libellé comme suit:

- a) Renonciation aux formalités de convocation de l’assemblée générale des associés de la Société;
- b) Modification des dispositions de l’article 2 de statuts de la Société, aux fins de leur donner la teneur suivante: “Le nom de la Société est “GE RN Russia Holdings S.à.r.l.”.
- c) Divers.

L’assemblée générale des associés de la Société («l’Assemblée») a pris les résolutions suivantes à l’unanimité:

Première résolution

L’intégralité du capital social de la Société étant présente ou représentée à l’assemblée générale des associés, l’Assemblée décide de renoncer aux toutes formalités de convocation d’une assemblée générale des associés de la Société, se considère comme être dûment convoqué et déclare avoir pleine connaissance de l’objet des présentes résolutions qui ont été communiquées au préalable.

Deuxième résolution

L’Assemblée a décidé de modifier les dispositions de l’article 2 des statuts de la Société, aux fins de leur donner la teneur suivante: “Le nom de la Société est “GE RN Russia Holdings S.à.r.l.”.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, elle a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 mai 2014. Relation: EAC/2014/6170. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014069018/96.

(140081279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

MedVest, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 560.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.236.

En date du 25 juin 2013, les Associés de la Société ont pris les décisions suivantes:

- Réélection de Euraudit S.à r.l., ayant pour adresse le 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42889, au poste de commissaire aux comptes, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2013, et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MedVest

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2014068316/17.

(140080024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Atento Luxco 1, Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 170.329.

Extrait des décisions de l'associé unique de la société pris en date du 15 mai 2014

En date du 15 Mai 2014, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Madame Ailbhe Jennings de son mandat d'administratrice de la Société avec effet au 30 Avril 2014;

- de nommer Madame Ruth Springham, née le 25 Mai 1961 à Johnstone, ayant comme adresse professionnelle 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg en tant que nouveau administrateur de la Société avec effet au 30 Avril 2014 et ce pour une durée de six ans.

Depuis cette date, le Conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

- Mr. Jay Corrigan

- Ms. Melissa Bethell

- Mr. Aurelien Vasseur

- Ms. Ruth Springham

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Mai 2014.

Référence de publication: 2014068656/21.

(140080563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.
